

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 15

Date de la convocation : 09/11/2023 Date d'affichage : 09/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à vingt, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : M. Thibault PUGNAT

Délibération du Conseil Municipal n°2023-077

MARCHE PUBLIC

- Marché - Convention groupement de commande de produits bitumeux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, et Praz-sur-Arly ont mis en place une démarche d'optimisation de leurs procédures d'achats en formalisant des groupements de commande pour certaines fournitures, services ou travaux.

A cette fin, et dans un objectif de rationalisation et de gain de temps, Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération cadre qui couvre l'ensemble des conventions de groupement de commande à signer, la convention présentée en pièce jointe. L'objet de ce groupement de commandes porte sur les travaux suivants :

- Fourniture et mise en œuvre de produits bitumeux (Combloux coordonnateur) ; marché de travaux passé sur procédure adaptée pour une durée de 4 ans comprenant deux lots :
 - o Lot n°1 : fourniture et mise en œuvre de produits bitumeux avec un maximum de 5 000 000 € HT sur la période de 4 ans
 - o Lot n°2 : réparation des couches de roulement par projection d'enrobé avec un maximum de 300 000 € HT sur la période de 4 ans

Le marché actuel se terminera le 30 juillet 2024. Le nouveau marché sera relancé sur la base d'une période de 4 ans et pourra commencer à compter du début de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions de groupement de commande, et à signer les marchés dont le montant excède le seuil de délégation de signature fixé à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun Boîte Postale 1135 38022 Grenoble Cedex dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'État ;

- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de la commune ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à CORDON, le 20 novembre 2023

Le Maire,
Mr François PARIS

The image shows the official circular stamp of the Municipality of Cordon, Haute-Savoie. The stamp features a central emblem with a figure and the text "MAIRIE CORDON (Hte-Savoie)". Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.

Envoyé en Sous-préfecture le 21 NOV. 2023
Affiché le 21 NOV. 2023

Le secrétaire de séance,
Mr Thibault PUGNAT

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Thibault PUGNAT", written over a horizontal line.